

Pam

Un service
îledeFrance
mobilités

Newsletter #6

Mai 2024



Le service Pam 78-92 devient le service Pam francilien

À partir du 11 juillet 2024, le service Pam 78-92 intègre le service Pam francilien. Le service est géré à l'échelle de la Région par Île-de-France Mobilités.

Qu'est-ce que cela change au quotidien pour moi ?



Déplacements

Vous pourrez vous déplacer plus facilement entre les Yvelines, les Hauts-de-Seine et le reste de l'Île-de-France.



Centre de services unique

Un centre de services unique est joignable aux coordonnées mentionnées au verso. Une nouvelle application mobile et une agence commerciale (Paris 12e) sont mises à votre disposition.



Réservations

Vous pourrez réserver vos trajets occasionnels au plus tôt 30 jours avant le transport et au plus tard avant 12h00 la veille du transport.

Pour vos trajets réguliers, la réservation est possible au plus tôt 90 jours à l'avance et au plus tard 7 jours avant le premier transport.



Modes de paiement

Votre compte mobilité du Pam 78-92 ne sera plus utilisable.

Un nouveau compte mobilité vous permettra également de payer vos trajets occasionnels en prépaiement.

Au moment de votre inscription au service Pam francilien, vous choisissez votre mode de paiement privilégié : prélèvement automatique, virement ou par compte mobilité.

Que dois-je faire pour bénéficier du nouveau service Pam ?

- Si vous avez fait des réservations dans les 18 derniers mois sur Pam 78-92 (soit depuis janvier 2023) : vous serez recontacté par le centre de services Pam francilien par mail, par téléphone ou par courrier avant le 11 juillet.
- Si vous n'avez pas fait de réservation au cours des 18 derniers mois : vous pouvez contacter le centre de services au 0 800 00 18 18 pour vous inscrire au nouveau service Pam francilien.

Les étapes à suivre pour vous inscrire au service Pam francilien



L'application Pam IDFM et votre espace en ligne Pam francilien

Vous devez créer un compte Île-de-France Mobilités Connect pour pouvoir accéder à l'application Pam IDFM ou à votre espace « Mon compte » sur le site du service Pam francilien pour :

- Réserver, annuler et modifier un trajet,
- Consulter et recharger votre compte mobilité,
- Retrouver le détail de vos trajets,
- Suivre en temps réel le trajet de votre course et du véhicule.

Téléchargez l'application Pam IDFM en scannant ce code QR :



Nouveaux moyens de contacts

Sur internet : pam.iledefrance-mobilites.fr rubrique « Nous contacter »

Par mail : transfert@pam.iledefrance-mobilites.fr

Par téléphone : 0 800 00 18 18
service et appel gratuits de 7h à 20h tous les jours

En agence située au 24 allée Vivaldi 75012 Paris ouverte du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 17h (hors jours fériés)



Pam 78-92 réalisera vos transports jusqu'au 10 juillet 2024. Pour une question relative à ces transports, contactez vos interlocuteurs habituels.

Le Pam est co-financé par :



et par :



Yvelines
Le Département



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

